

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
23/06/2022

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Procurations : 4  
Exprimés : 28

**OBJET :**

**ENVIRONNEMENT**

**Aménagement de la forêt communale 2022-2041**

-----

Date d'affichage :

02-08-2022

**REÇU LE :**

02 AOUT 2022

SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. COSTE Jean-François, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. ANGULO José, adjoint, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. COSTE Michel, maire, M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony, conseiller municipal, Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent : PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

-----

Monsieur José ANGULO, adjoint délégué à l'urbanisme, informe l'assemblée que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Céret, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 à L212-3 du code forestier.

Le contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de **2022-2041** ci-annexé, a été élaboré par l'ONF en concertation avec la commune.

Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'ONF proposera chaque année à la commune un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement. Le conseil municipal pourra alors décider de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment des possibilités budgétaires de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'aménagement de la forêt communale 2022-2041 élaboré par l'ONF.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- d'approuver l'aménagement de la forêt communale 2022-2041 élaboré par l'ONF.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme



**Le Maire de CERET**

**Michel COSTE**

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales